

NEUFCHÂTEAU Tribunal correctionnel

# L'ancien restaurateur accusé de grugerie

Trois victimes naïves, une dame et un couple âgé, auraient été dépouillées de milliers d'euros. Tout était clair répond néanmoins la défense.

• Sébastien ÉTIENNE

**R**elation avec un « escort boy » non assumée, homme qui a voulu aider un couple âgé ou bien véritable escroc ? Comme bien souvent dans les dossiers d'abus de confiance, la présentation des protagonistes change du tout au tout selon du côté où l'on se trouve.

Le dossier soumis au tribunal correctionnel de Neufchâteau ce jeudi ne déroge pas à la règle.

Un ancien restaurateur de la région de Libramont se voit reprocher d'avoir soutiré de l'argent à trois personnes – une dame et

un couple de personnes âgées – et ce en s'étant rapprochés d'eux après les avoir rencontrés dans son établissement.

**Il vit en Tunisie**

Tombé en faillite, l'homme, un sexagénaire, s'est remarié en Tunisie où il vit en partie. Les faits dont il doit répondre remontent à plusieurs années. Il n'était pas présent au tribunal mais y était représenté par son avocat chargé de répercuter ses dénégations.

L'une des victimes présumées, l'homme âgé, est décédée depuis les faits. À l'époque où il fréquentait le prévenu, le couple était

assisté par un administrateur provisoire pour gérer ses biens. Des situations interpellantes ont été constatées, dont l'usage d'une carte bancaire du couple par le restaurateur pour des retraits. Le prévenu expliquant que ceci était pour le couple.

« La fille du couple faisait les courses pour ses parents pour 1 000 à 1 300 € par mois, des repas étaient livrés à domicile en plus d'un soutien avec des aides ménagères », constate M<sup>e</sup> Lyse Thirion, conseil des parties civiles, pour balayer la thèse d'argent retiré pour un usage quotidien. Du mobilier a aussi disparu. En tout le préjudice du couple s'élèverait à plus de 18 000 €.

L'autre victime présumée du prévenu est une dame, connue comme dépressive, avec qui il aurait eu une relation. Par peti-

tes sommes, on lui reproche de l'avoir grugée par des dons ou prêts pour un total de plus de 14 500 €. « Elle a un profil similaire aux autres victimes. », constate son avocat M<sup>e</sup> Sylvain Danneels.

La procureure Marie-Eve Bouillon estime que le prévenu a « le profil d'un prédateur » pour personnes faibles. « Il les a bien menées en bateau », conclut la représentante du parquet en réclamant deux ans de prison.

**« Elle n'assume plus »**

À la défense, M<sup>e</sup> François Fadeux a une autre description des faits, avec une autre image de la dame seule. « Elle n'assume plus sa relation amoureuse et il est plus facile de dire à ses proches que l'on a été abusée plutôt que le fait que l'on sortait avec un escort boy, glisse l'avocat. Les prestations étaient clai-

Pour la procureure, le prévenu a « le profil d'un prédateur » pour personnes faibles.

res. Madame payait. Ils faisaient des sorties, se voyaient à l'hôtel. »

Pour le couple âgé, les rapports étaient différents selon la défense. D'après le conseil, les époux aimaient venir au restaurant mais parfois ils ne savaient pas payer d'où des crédits et le restaurateur a voulu de plus rendre service.

« Mon client considère qu'il a aidé ces gens-là mais, nonchalant, il a parfois récupéré ses crédits en utilisant leur carte » plaide, M<sup>e</sup> Fadeux. L'acquiescement est sollicité. Jugement le 3 octobre. ■